

INSCRIPTION BTS 1^{ère} année Année scolaire 2025 - 2026

Vous avez été sélectionné(e) pour faire partie de la prochaine promotion du BTS Tourisme au Lycée Chaptal. Je vous remercie de bien vouloir constituer votre dossier d'inscription en 1^{ère} année avec les documents suivants, dûment complétés :

- fiche d'inscription (coller une photo récente)
- fiche d'urgence (en joignant la copie de vos vaccinations)
- fiche d'autorisation droit image
- copie de votre carte nationale d'identité (recto et verso sur la même page - format portrait)
- RIB au nom de l'étudiant
- copie attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
- copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2025 - 2026
- copie attestation de sécurité sociale en cours de validité
- fiche d'inscription au CNED si votre LVB n'est pas l'Espagnol (fiche à télécharger par vos soins sur le site du CNED)

Dès que vous l'aurez obtenue :

- copie de la notification d'attribution de bourse (toutes les pages)
- copie de votre relevé de notes au baccalauréat (pour ceux qui viennent de l'obtenir)
- pour tout diplôme étranger : attestation de comparabilité ENIC-NARIC

Vous devez IMPÉRATIVEMENT RETOURNER PAR MAIL AU PLUS VITE à

sec.scolaritechaptal@ac-montpellier.fr

vos fiches d'inscription signées (tous les champs doivent être complétés).

Votre dossier d'inscription COMPLET est à retourner par courrier postal AVANT LE 7 JUILLET 2025 à :

Lycée CHAPTAL
Secrétariat de direction – inscription BTS 1
1 impasse Dora Schaul
48000 MENDE

→ SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET : PRÉCISER LES PIÈCES MANQUANTES QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RAPPORTÉES LE JOUR DE LA RENTRÉE.

Pour information : l'établissement propose un hébergement à l'internat pour les étudiants et étudiantes qui le souhaitent, sous réserve des places disponibles.

Le montant annuel, pour l'hébergement et la pension complète incluse, est fixé à 1 295,77 euros hors week-end, auquel s'ajoute 2,50 euros par nuitée le week-end. Le restaurant scolaire n'est pas ouvert le week-end, toutefois un frigo et un micro-ondes sont mis à disposition.

La rentrée des étudiants de BTS aura lieu le mardi 2 septembre 2025

- 10h : accueil des étudiants internes
- 14h : réunion avec les enseignants à la Chapelle

<input type="checkbox"/> EXTERNE
<input type="checkbox"/> DP 5 jours
<input type="checkbox"/> DP 4 jours
<input type="checkbox"/> DP 3 jours
<input type="checkbox"/> INTERNE

Photo obligatoire à coller

Fiche d'inscription BTS1 année scolaire 2025/2026

Renseignements relatifs à l'étudiant :

NOM de l'étudiant :		Prénom :	
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Boursier CROUS : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nationalité :	
Né(e) le :	À :	Département :	
Téléphone portable personnel de l'étudiant :			
Adresse mail personnelle de l'étudiant :			
Nom de l'établissement fréquenté en 2024/2025 :		Baccalauréat obtenu :	
Académie :		<input type="checkbox"/> Professionnel	
Commune :		<input type="checkbox"/> Technologique	
Niveau / Spécialité :		<input type="checkbox"/> Général	
<input type="checkbox"/> LV1 : ANGLAIS	<input type="checkbox"/> LV2 : ESPAGNOL	Année d'obtention :	
<input type="checkbox"/> AUTRE LANGUE à préciser (CNED) :		Série / Intitulé :	
		<i>A noter : seul l'Anglais et l'Espagnol sont enseignés en BTS au lycée Chaptal. Les autres langues doivent impérativement être suivies par le CNED.</i>	
Adresse :			
Commune :		Code Postal :	
Organisme auquel l'étudiant est assuré (responsabilité civile) :			
N° de police :			

Renseignements relatifs au responsable légal :

NOM du responsable :		Prénom :		<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère
				<input type="checkbox"/> Tuteur	
Profession :			Code profession (voir feuille jointe) :		
Adresse :					
Commune :			Code Postal :		
Téléphone portable :		Téléphone professionnel :			
E-mail du responsable :			Téléphone fixe :		
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si vous NE souhaitez PAS que les fédérations de PARENTS d'ÉLÈVES vous contactent par messagerie.					

Pour tous les étudiants, l'admission dans l'établissement est subordonnée à la complète acceptation du règlement intérieur.

VU ET PRIS CONNAISSANCE
SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

VU ET PRIS CONNAISSANCE
SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 – Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

21 – Artisans

22 – Commerçants et assimilés

23 – Chefs d'Entreprises de dix salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31 – Professions libérales

33 – Cadres de la Fonction Publique

34 – Professeurs, professions scientifiques

35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises

38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 – Clergé, religieux

45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 – Techniciens

48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 – Policiers et militaires

54 – Employés administratifs d'entreprises

55 – Employés de commerce

56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 – Ouvriers qualifiés de type industriel

63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 – Chauffeurs

65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 – Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 – Anciens agriculteurs exploitants

72 – Anciens artisans, commerciaux et chefs d'entreprises

74 – Anciens cadres

75 – Anciennes professions intermédiaires

77 – Anciens employés

78 – Anciens ouvriers

AUTRES INACTIFS

81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 – Militaires du contingent

84 – Élèves, étudiants

85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)

86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

NON RÉFÉRENCÉ

99 – Non renseignée (inconnue ou sans objet)



Fiche d'urgence

Année 2025-2026

Fiche non confidentielle à remplir par les familles

Informations relatives à l'élève

Nom : Prénom :

Adresse mail : Mobile :

Niveau : Régime : Externe D.P Interne

Représentant légal 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse mail : Mobile :

Fixe : Travail :

Représentant légal 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse mail : Mobile :

Fixe : Travail :

Correspondant local si l'élève est interne ou autre personne à contacter en urgence pour les autres élèves

Nom : Prénom :

Téléphone :

Médecin traitant

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Sécurité sociale (pour les internes)

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Renseignements médicaux

- Vaccinations : **Joindre impérativement la photocopie du carnet de santé et nous tenir informés en cas de vaccinations dans l'année**

Traitement(s) en cours :

.....

Important : si un médicament doit rester en permanence à la disposition de votre enfant, veuillez le faire préciser par une ordonnance du médecin et nous la transmettre.

- Observations particulières (maladies de l'enfance, maladies chroniques, allergies, contre-indications médicamenteuses, interventions chirurgicales, fractures, accidents...) :

.....

.....

→ Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires et/ou confidentielles que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document sous pli cacheté.

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de son responsable légal.

Date/...../.....

Signature d'au moins l'un des responsables légaux

Signature de l'élève



Région académique
OCCITANIE

académie
Montpellier



Lycée Chaptal
1 Impasse Dora Schaul
48000 MENDE
04.66.49.50.00
ce.0480007x@ac-montpellier.fr



DROIT à L'IMAGE

Année 2025 - 2026

Nous pouvons être amenés, dans le cadre des activités pédagogiques, à utiliser au sein de l'établissement, ou à diffuser lors d'expositions ou sur support papier et numérique, des photographies ou vidéos utilisant l'image de votre enfant.

Cette utilisation ne saurait se faire sans votre autorisation préalable.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e), Mme/M. (NOM Prénom) :

Responsable(s) légal/légaux de l'élève (NOM Prénom) :

Accepte que mon enfant soit photographié/filmé :

Oui Non

J'autorise l'établissement à diffuser des photographies ou images filmées de mon enfant, pour tout usage pédagogique et en dehors de toute exploitation commerciale, pour une durée indéterminée :

Oui Non

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles concernant votre enfant sur simple demande écrite auprès du chef d'établissement.

A, le

Signature du/des responsable(s) légal/légaux



Région académique
OCCITANIE

académie
Montpellier



Lycée Chaptal
1 Impasse Dora Schaul
48000 MENDE
04.66.49.50.00
ce.0480007x@ac-montpellier.fr



Notice à conserver par la famille SUIVI INFIRMIER – SOINS MEDICAUX

- Les parents doivent informer l'établissement des problèmes médicaux concernant leur enfant. La fiche santé à destination du service infirmier peut être rendue sous pli cacheté portant la mention « CONFIDENTIEL » à l'attention de l'infirmier(e) de l'établissement.
- En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments seront remis à l'infirmier(e) avec un duplicata de l'ordonnance (circulaire du 8/11/1971).
- Il est strictement interdit de garder un médicament sur soi (sauf prescription médicale précisée dans le cadre d'un P.A.I.).
- Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est un contrat passé entre la famille, les médecins et l'établissement. Il détermine la conduite à tenir pour certaines pathologies en traitement de fond et/ou d'urgence.
- Exceptionnellement, et après accord de la famille, une consultation chez un médecin de ville peut être demandée. Afin de se rendre en consultation en ville, une autorisation de sortie sera sollicitée par la vie scolaire auprès des parents. Les honoraires, les déplacements, ainsi que les frais pharmaceutiques prescrits sont à la charge des familles.
- Les consultations chez un spécialiste ou en milieu hospitalier n'ayant pas un caractère d'urgence sont sous la responsabilité de la famille.
- En cas de nécessité, (maladie) l'infirmier(e) sollicite les parents ou le correspondant local qui s'engagent à venir chercher l'élève pour un retour à son domicile.
- En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par le moyen le plus rapide.
- En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital sans être pris en charge par sa famille.**
- Pour toute autre prise en charge, le transport doit être assuré par la famille ou le correspondant local.
- La structure d'accueil est mise en relation avec les parents de l'élève pour leur délivrer une information médicale et recueillir leur consentement à des actes médicaux et interventions chirurgicales qui se révèlent nécessaires à moins que ceux-ci aient déjà été effectués en cas d'urgence.

Année Scolaire 2025-2026

NOTE DE L'INTENDANCE

Merci de compléter la fiche intendance fournie dans le dossier d'inscription ou de réinscription, quel que soit le régime de votre enfant et de fournir un RIB obligatoirement (changement de logiciel au 01/01/2026)

I - Rappel :

Le badge qui est distribué aux secondes à la rentrée, reste **valable pour toute la scolarité de l'élève.**

Ouverture de l'intendance aux élèves pour la vente des tickets repas : tous les jours de 9h50 à 12h00.

II - Le badge d'accès :

Tel qu'il est prévu dans le règlement intérieur du lycée voté en conseil d'Administration, chaque élève doit **OBLIGATOIREMENT** se munir de son badge d'accès avant de se présenter devant le distributeur qui lui délivrera un plateau.

En cas d'oubli du badge permanent :

Pour les élèves internes et demi-pensionnaires une borne située à l'entrée du self leur délivrera un ticket de remplacement qui leur permettra d'obtenir un plateau. Ce ticket est valable pour les 3 repas de la journée pour un interne.

En cas de perte ou de détérioration du badge :

Achat d'un nouveau badge au tarif de 3€ (tarif valable jusqu'au 31/12/2025) à l'intendance.

III - Les tarifs des hébergements :

L'année scolaire est divisée en trois trimestres inégaux. **Les tarifs de restauration fixés par le Conseil Régional sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.**

TARIFS 2025 (à titre indicatif)	Janvier-Mars 2025 (53 jours)	Avril-Juillet 2025 (57 jours)	Sept.-Déc. 2025 (70 jours)	TOTAL ANNUEL 180 jours
Interne	381,53€	410,33€	503,91€	1 295,77€
Demi-pension 5 jours	152,56€	164,07€	201,49€	518,12€

TARIFS 2025 (à titre indicatif)	Janvier - Mars 2025 (43 jours)	Avril-Juillet 2025 (44 jours)	Sept.-Déc. 2025 (57 jours)	TOTAL ANNUEL 144 jours
Demi-pension 4 jours	123,78€	126,65€	164,07€	414,50€

TARIFS 2025 (à titre indicatif)	Janvier - Mars 2025 (32 jours)	Avril-Juillet 2025 (34 jours)	Sept.-Déc. 2025 (42 jours)	TOTAL ANNUEL 108 jours
Demi-pension 3 jours	92,11€	97,87€	120,89€	310,87€

Tarif repas élève externe :

Achat d'un ticket repas à 4,10€ (tarif valable jusqu'au 31/12/2025) à l'intendance pendant les heures d'ouvertures aux élèves **ainsi que pour les DP3 jours et DP4 jours, pour les jours où ils ne déjeunent pas forfaitairement au self.**

❖ IV - Régime de l'élève :

Les changements de régime ne peuvent se faire qu'à la fin d'un trimestre par demande écrite du représentant légal auprès du chef d'établissement. Tout trimestre commencé est dû en totalité.

A - L'internat :

Ce service est ouvert du dimanche soir 20 heures au vendredi soir 18 heures.

Il donne droit à quatre repas par jour et à l'hébergement.

La liste des élèves internes est arrêtée par le chef d'établissement. L'inscription est acquise pour toute l'année scolaire.

B - La demi-pension :

Ce service est ouvert tous les jours pour le déjeuner du lundi au vendredi.

La demi-pension du lycée Chaptal est organisée selon trois modalités forfaitaires :

- ↳ le DP3 jours est dispensé de prendre son repas 2 jours dans la semaine.
- ↳ le DP4 jours est dispensé de prendre son repas 1 jour dans la semaine.
- ↳ le DP5 jours prend chaque jour son repas à la demi-pension.

C - L'externat :

Les élèves externes qui souhaitent prendre un, deux, voire trois repas au restaurant scolaire, doivent acheter leurs repas au tarif en vigueur.

V - Déductions possibles :

↳ **Bourses nationales** sont automatiquement déduites des frais scolaires sauf exception.

↳ **Remise d'ordre : document disponible sur PRONOTE, à transmettre au service intendance**

Elle est accordée : pour décès, fermeture exceptionnelle de l'établissement ainsi que la fermeture du service annexe d'hébergement, changement d'établissement, stage prévu dans le cursus scolaire, voyage organisé par l'établissement, culte si il est suivi dans la continuité, maladie (5 jours d'absence consécutifs justifiés par un certificat médical), épidémie, journée d'appel et de préparation à la défense.

↳ **Fonds sociaux et le dispositif régional de soutien à l'accès à la restauration :** en cas de difficultés financières, la famille peut saisir la commission des fonds sociaux en prenant rendez-vous auprès de l'assistante sociale du lycée. Cette commission examine la requête et peut, dans la limite des crédits disponibles, accorder une aide au paiement des frais scolaires.

VI - Modalités de paiement :

Au cours de l'année scolaire les trois **factures** sont **envoyées par courriel**, à votre attention, aux alentours des **vacances d'automne, hiver et de printemps**. Seules les relances sont envoyées par courrier aux familles jusqu'au 31 décembre 2025. A partir du 01 janvier 2026, elles vous parviendront par courriel. Merci d'être vigilant lorsque vous remplissez le dossier d'inscription.

Les familles s'acquitteront des frais scolaires dès réception de la facture.

Le paiement s'effectue soit :

↳ **par internet (TIPI) mode de paiement à privilégier**

- Aller sur le site EduConnect à l'adresse : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Identifiez-vous grâce au code « éducation nationale » qui vous a été attribué en début d'année
- Lors de la première connexion, créez votre mot de passe qui vous servira pour toutes les futures connexions
- Renseignez une adresse de messagerie permettant la réception d'un courriel de code d'ouverture du compte puis laissez vous guider

↳ **par virement au compte trésor de l'AGENT COMPTABLE LYCEE CHAPTAL**

Compte IBAN : FR76 1007 1480 0000 0010 0139 979 BIC : TRPUFRP1

(Merci de préciser le nom de l'élève et le numéro de créance)

↳ **par chèque bancaire** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Chaptal

↳ **en espèces à l'intendance du lycée pour un montant inférieur à 300€** (Rapporter la facture)

Pour un paiement échelonné, il vous appartient de vous adresser à Mme QUESTE au service intendance.

Remarque : en cas de paiement par chèque, si vous avez plus d'une facture à payer **pour un même établissement** (plusieurs enfants, plusieurs trimestres), un seul chèque est suffisant. Joindre seulement les coupons détachables figurant au bas des factures.

En revanche, pour un enfant scolarisé au lycée et l'autre au collège, vous devez obligatoirement établir deux chèques séparés en joignant les coupons détachables.

VII - Les menus du self : Les menus servis au restaurant scolaire sont consultables sur Pronote, rubrique : communication > menus.

QUELLES AIDES DIRECTES ?

Retrouvez l'ensemble des dates et détails sur cartejeune.laregion.fr



LE PRÊT DES LIVRES SCOLAIRES PAPIERS OU NUMÉRIQUES À TOUS LES LYCÉEN•NE•S



GRATUITÉ DU 1^{er} ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

pour que les élèves disposent tous d'un équipement de qualité.



loRdi POUR TOUS

selon les modalités d'attribution énoncées dans votre espace jeune.

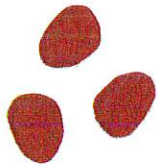


L'AIDE À L'ACHAT D'UNE LICENCE SPORTIVE (UNSS) de 15 € ET L'AIDE À LA LECTURE DE LOISIRS de 15 €.



FORMATION GRATUITE AUX PREMIERS SECOURS

Grâce à ta carte, tu peux te former aux gestes élémentaires de premiers secours et disposer des bases du secourisme.



CONTACTS UTILES

N° ASSISTANCE

05 32 30 00 40

cartejeune.laregion.fr

N° SAV LORDI

0 800 456 001 (appel gratuit)

Tu peux également contacter l'assistance loRdi depuis ton espace lycéen du site lardi.apite.com

N'hésite pas à consulter ton espace jeune !



laregion.fr

laregionoccitanie



GRATUITE
MAIS OBLIGATOIRE



CARTE JEUNE RÉGION

MODE D'EMPLOI

CARTE JEUNE RÉGION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport ou la santé en leur garantissant ainsi la rentrée la moins chère de France.

CONCRÈTEMENT,

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1 TOP DÉPART EN JUIN !

Rendez-vous dès le 10 juin 2025 sur cartejeune.laregion.fr

À noter : photo et adresse mail nécessaire

2 ...QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée au domicile avec un identifiant

QUI PEUT

EN BÉNÉFICIER ?

Tous les jeunes inscrits dans un lycée et certains autres établissements d'Occitanie.

Plus d'infos :



TOUJOURS À VOS CÔTÉS

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Enfants, parents, professeurs, appelez le **30 18** ou téléchargez l'application **30 18**. Numéro gratuit, anonyme et confidentiel, disponible 7j/7 : de 9h à 23h

LoRdi

Pour une rentrée plus inclusive et solidaire, la Région a équipé LoRdi de logiciels spécifiques. Depuis la rentrée 2023, ce sont deux nouveaux logiciels qui ont été ajoutés aux 12 déjà installés.

La Région s'engage pour l'inclusion des élèves **DYS** (dyslexiques, dysorthographiques et dyspraxiques notamment).

Ces logiciels indispensables pour vous accompagner dans votre apprentissage peuvent aussi être utiles à toutes et tous !

PLAN ARBRE

Parrainage Plan Arbre

Ensemble Agissons !

Ta participation au parrainage d'un arbre planté en Occitanie contribue à lutter contre le changement climatique.

On compte sur toi et tes actions pour restaurer la biodiversité grâce à ton clic lors de l'inscription à la Carte Jeune Région !

ZOOM SUR

TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIONAL

Les transports scolaires régionaux sont gratuits en Occitanie pour tous les ayant-droits

Inscription dès juin 2025.

Modalités et inscriptions sur lio-occitanie.fr

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux Services Régionaux des

Mobilités : lio-occitanie.fr/contact-et-aide

Attention : La carte de transports est différente de la Carte Jeune Région.



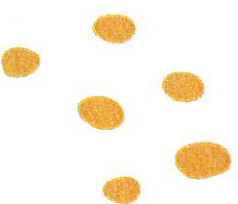
NE PASSE PAS À CÔTÉ DE RÉDUCTIONS PROPOSÉES GRÂCE À TA CARTE JEUNE RÉGION.

TES BONS PLANS 100 % OCCITANIE !

Retrouve sur ton espace Jeune tout au long de l'année des offres attrayantes pour des activités culturelles, touristiques ou sportives : concerts, festivals, matchs, musées, visites guidées... Ainsi que des bons plans autour de l'éducation, de l'orientation et la santé.



N'hésite plus connecte-toi et inscris-toi à la newsletter pour ne pas zapper l'offre qui t'intéresse !



MAISON DES LYCEENS DU LYCEE CHAPTAL

RENTREE 2025/2026

• La MDL, qu'est-ce que c'est?



La Maison Des Lycéens (MDL) est une Association loi 1901 qui rassemble les élèves et les adultes souhaitant s'impliquer dans les différentes actions et projets du lycée (et/ou en bénéficiant) ;
En lien avec le CVL (Conseil de la Vie Lycéenne), plusieurs actions sont menées : lutte contre le harcèlement, égalité, Téléthon, Sidaction, mois sans tabac, création de clubs, acquisition d'équipements pour les élèves...

• Quelques actions menées en 2024 - 2025 :



Achat de matériel pour prêt aux élèves (badminton, ping pong, babyfoot, plus de 25 jeux de société...), organisation des grands bals de fin d'année civile et de fin d'année scolaire avec achat de boissons & nourriture, confection & vente de paninis à la cafétéria les mercredis après-midi, ateliers de cuisine, plantation de fraisiers des bois dans le lycée, mise en place de machines à café, thé et chocolat chaud...

• Certains projets des élèves pour 2025 - 2026 :



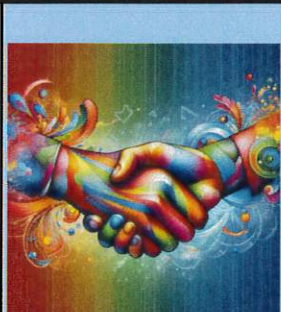
Acheter davantage de jeux de société, embellir l'intérieur du lycée, amélioration des espaces verts (plantes, fleurs, tables/bancs), organiser une sortie en fin d'année, réhabiliter une salle d'activités pour les élèves, rendre la cafétéria plus accueillante et dynamique, continuer d'acquérir de l'équipement pour les élèves...

• Comment s'impliquer dans la MDL :



Cette association est administrée par les lycéens élus dans un bureau renouvelé chaque année (président, secrétaire, trésorier). Pour cela, à la rentrée ont lieu les élections lors de la première Assemblée Générale, ouverte à tous. Chaque élève ayant adhéré et qui le désire peut se présenter et ainsi participer aux actions (bureau ou conseil d'administration).

• Adhésion et soutien aux projets :



L'adhésion de 10€ par élève est très importante car elle constitue un soutien financier essentiel qui permet de mener à bien des projets et acquérir du matériel pour le bien-être des lycéens.

Je soutiens les projets et fais adhérer (Nom, prénom de l'élève) :

..... à la MDL du Lycée Chaptal (joindre un règlement de 10 euros, espèces ou chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens du Lycée Chaptal)

Je ne souhaite pas que mon enfant adhère